



**HAL**  
open science

## Histoire et mémoire de la persécution des homosexuel-le-s par les nazis

Régis Schlagdenhauffen

► **To cite this version:**

Régis Schlagdenhauffen. Histoire et mémoire de la persécution des homosexuel-le-s par les nazis : Présentation du dossier spécial de la revue Témoigner, n°125, 2017. Témoigner entre histoire et mémoire : revue pluridisciplinaire de la Fondation Auschwitz = Getuigen tussen geschiedenis en gedachtenis : multidisciplinair tijdschrift van de Auschwitz stichting, 2017, Témoigner. Entre histoire et mémoire, 125. hal-03064723

**HAL Id: hal-03064723**

**<https://hal.science/hal-03064723>**

Submitted on 16 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Présentation du dossier spécial de la revue *Témoigner*, n°125, 2017**

Les recherches historiques sur les persécutions dont ont fait l'objet les homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale en Europe ne cessent de gagner en précision. Bien qu'aucune étude générale n'existe encore à l'échelle de l'Europe, l'objet de cette introduction est d'offrir un tour d'horizon de la recherche actuelle sur la question, tout en portant une attention particulière aux travaux en cours, dont certains font l'objet d'un article dans ce numéro<sup>1</sup>.

Seront ensuite exposées à l'échelle de l'Europe les formes de persécutions perpétrées contre les homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale, les singularités de leurs expériences dans l'univers concentrationnaire et enfin nous examinerons les formes de résistance, les espaces de liberté et plus généralement les législations progressives qui ont été mises en œuvre dans certains pays d'Europe. Nous constatons qu'à côté de l'horreur absolue que fut le régime nazi pour de nombreux êtres humains appartenant à différentes catégories de la société, certains États ont fait le choix de s'engager pour la défense des libertés individuelles, tout du moins celles relatives à l'orientation sexuelle.

Force est de constater qu'un long chemin a été parcouru du point de vue de la documentation relative aux persécutions endurées par les homosexuels comme l'attestent les quatre articles qui constituent ce dossier. Le premier signé de la plume de Florence Tamagne, nous rappelle que la persécution nazie des homosexuels d'Allemagne s'est déroulée sur une période de douze ans (1933-1945). Conduisant à plus de 100 000 arrestations à travers tout le pays et au déploiement de formes de persécution jusqu'alors quasi inédites, elles témoignent du souci qu'avait le système national-socialiste d'éradiquer l'homosexualité au moyen du déploiement combiné de dispositifs coercitifs et prophylactiques : traitements médicaux infligés sous la contrainte, castration, expérimentations de toutes sortes. Ces dispositifs ont conduit à briser des dizaines de milliers de vies de ces femmes et hommes envoyés en prison et en camps de concentration, dont seuls quelques-uns ont survécu.

À sa suite, Claudia Schoppmann, propose une synthèse des recherches sur les femmes lesbiennes sous la botte nazie. S'appuyant sur des témoignages de survivantes de la déportation, Schoppmann montre la vivacité d'une sous-culture lesbienne à l'intérieur de l'univers concentrationnaire, mais aussi les tensions inhérentes à un univers fermé et monosexué qui, pour différentes raisons, avait tendance à mettre sur la touche les femmes homosexuelles. Cet article nous offre ainsi une plongée dans un univers qui n'est pas exempt de violences, notamment sexuelles.

S'agissant de l'article de Jean-Luc Schwab, l'auteur y décrit les manières dont la répression de l'homosexualité a pu s'exercer en France durant la Seconde Guerre mondiale. Selon qu'il s'agisse de la France dite libre, de la France occupée ou encore de la France annexée (Alsace-Moselle), trois formes de persécution judiciaire et extra-judiciaire ont pu être démontrées. Dans le premier cas, l'État a fait appel, dès 1940, à l'internement administratif. En zone occupée, tout Français qui entretenait une relation intime avec un soldat d'occupation était susceptible d'être

---

<sup>1</sup> <https://auschwitz.be/fr/publications/revue-scientifique-temoigner/tous-les-numeros?view=article&id=3995:n-125-10-2017-persecution-des-homosexuel-le-s-par-les-nazis&catid=63:revue-temoigner-entre-histoire-et-memoire>

poursuivi par une cour spéciale allemande au titre de l'article 175 du Code pénal du « III<sup>e</sup> Reich » réprimant les relations « contre nature ». Enfin, en France annexée, le régime nazi a agi en combinant persécution extra-judiciaire et judiciaire dans le cadre de la *Gleichschaltung*, la mise au pas, de ces trois départements de l'Est de la France. Au final, pas moins de 370 homosexuels ont été victimes de cette politique et la plupart de ces hommes ont été internés pour ce motif dans un camp de rééducation spécial (Schirmeck).

Enfin, Sam Seydiah, qui a récemment soutenu sa thèse de doctorat en sociologie de la mémoire, s'intéresse dans sa contribution à la façon dont la mémoire de la Déportation pour motif d'homosexualité a participé d'un façonnement de l'espace militant LGBT (lesbien, gay, bi et trans) montrant ainsi qu'une mémoire collective de groupe s'est constituée autour de cet événement historique singulier<sup>2</sup>. En outre, son article permet de mieux comprendre les ressorts de l'engagement des militantes et militants de la mémoire homosexuelle de la Déportation et de mieux éclairer les enjeux mémoriels entre « héritiers » des différents groupes de victimes du nazisme et de la Déportation.

### État de la recherche

Dès après la guerre des militants de la mémoire homosexuelle ont publié leurs tout premiers travaux et reportages sur les souffrances endurées par les homosexuels du fait de la répression nazie façonnant ainsi les cadres d'une mémoire collective. La revue néerlandophone *Levensrecht*, éditée à Amsterdam, en constitue le fer de lance. Malgré les imprécisions dont ils font preuve et le ton parfois militant qui caractérise ces articles et témoignages, ils constituent néanmoins le socle des travaux historiques qui suivront<sup>3</sup>. C'est ensuite en Allemagne que des articles sur le sujet seront publiés dans des revues associatives homosexuelles durant les années 1950, permettant l'émergence, certes timide, de premiers travaux à partir des années 1960. Témoin d'une époque conservatrice, l'ouvrage *Das Große Tabu*, le grand tabou (1967), publié par le sexologue allemand Willhart Schlegel, cherchait en premier lieu à rendre publique la question de l'homophobie et notamment celle qui s'était manifestée d'une manière encore inédite à travers la persécution nazie des homosexuels. Puis, grâce à « mai 1968 », moment séminal qui a permis la constitution de groupes et d'associations d'émancipation gays et lesbiennes dans plusieurs pays d'Europe, nous pouvons observer l'émergence d'une volonté de savoir. Comprendre le calvaire enduré par leurs aînés participe pour ces militantes et militants de la mémoire d'un désir plus global de conjurer l'oubli de « l'histoire officielle ». Dans cette entreprise, les prises de position sur le sujet se multiplient à partir des années 1970, période où des militantes et militants se réapproprient le triangle rose porté par les déportés homosexuels dans les camps. La publication des mémoires de Heinz Heger, premier témoignage d'un déporté homosexuel, n'y est pas étrangère puisqu'elle constitue la première possibilité d'identification des militants des mouvements de libération gay avec une trajectoire de victime. *Les hommes au triangle rose*, « best-seller » publié en 1972 en allemand retrace en effet la trajectoire du déporté homosexuel autrichien Heinz Heger. Lui fera suite la publication d'une étude sociologique et historique intitulée *Société et homosexualité*. Au moyen d'une étude quantitative, Rüdiger Lautmann y montre qu'en raison de différents déterminants sociaux les homosexuels avaient une espérance de vie bien moindre que les internés « hétérosexuels » en camp de concentration (Lautmann, 1977, p. 300-65). Ensuite, les travaux sur le sujet se multiplient. Notons à cet endroit deux thèses de doctorat. Tout d'abord celle de Burkhard Jellonek, *Les homosexuels sous la croix gammée* (1990), qui compare à partir des archives de

---

<sup>2</sup> Concernant la Belgique, un tel travail a été mené par Mathieu Van Haelewyn.

<sup>3</sup> Cf. Régis Schlagdenhauffen, « Le Dodenherdenking à l'Homomonument d'Amsterdam », *Témoigner. Entre Histoire et Mémoire*, n° 110, 2011, p. 114-126.

la Gestapo les modalités de la persécution dans une grande métropole allemande (Düsseldorf), une ville moyenne (Würzburg) et une région rurale, le Palatinat. Ensuite, la thèse de Claudia Schoppmann (1997) qui, aujourd'hui encore, est considérée comme *la* référence concernant les femmes lesbiennes sous le « III<sup>e</sup> Reich », permet d'aborder pour la première fois la question sous l'angle du genre. Ces travaux ouvrent la voie à différents ouvrages exclusivement dédiés à l'histoire des homosexuels d'Allemagne durant le « III<sup>e</sup> Reich » dont ceux de Thomas Rahe (1999) et d'Olaf Mussmann (2000). Parallèlement, les premières études étrangères sur les homosexuels dans les territoires occupés et annexés par les nazis se multiplient, elles aussi, impulsées par un groupe de chercheurs néerlandais (Koenders, 1996).

Enfin, en 2004, l'historien Günter Grau édite un ouvrage qui deviendra lui aussi une référence, car retraçant au moyen d'archives administratives, la mise en œuvre progressive de la persécution nazie des homosexuels en Allemagne et dans certains territoires annexés.

À côté de la littérature scientifique existent aussi des témoignages d'homosexuels persécutés durant le III<sup>e</sup> Reich et plus généralement la Seconde Guerre mondiale. Certains sont de nature autobiographique – comme celui de l'Autrichien Heinz Heger précédemment évoqué (1972) – ou ceux de Pierre Seel (publié avec le concours du journaliste Jean Le Bitoux en 1994) et de Rudolph Brazda qui, en juin 2008, à l'âge de 95 ans, a rendu publique sa qualité de déporté homosexuel. Jean-Luc Schwab s'est chargé de l'écriture de sa biographie qui a donné lieu à sa publication en français en 2010. Cette dernière s'inscrit à la suite de recueils de témoignages consignés et édités par des collègues allemands. Citons à cet endroit le livre de Lutz van Dijk, publié en 1992, qui présente onze trajectoires d'homosexuels ayant survécu à la guerre ainsi que la série *Lebensegeschichten*, histoires de vie, coordonnée par Andreas Sternweiler, qui retrace la vie de quatre homosexuels allemands : le photographe Albrecht Becker, l'éclaireur scout Heinz Dörmer, le professeur de littérature Richard Plant et l'historien de l'art Christian Adolf Isermeyer.

Enfin, un tel tour d'horizon ne saurait être complet sans mentionner la production théâtrale, cinématographique et littéraire ni les dernières publications francophones. Écrite par Martin Sherman et jouée pour la première en 1979 à Londres, puis en 1980 à New York et enfin en 1981 à Paris, *Bent* est la pièce de théâtre qui met en scène la persécution des homosexuels par les nazis<sup>4</sup>. Elle a été suivie par le documentaire cinématographique *Paragraph 175*, réalisé par Rob Epstein et Jeffrey Friedman en 1999<sup>5</sup>. Plus près de nous, deux œuvres littéraires ont été publiées l'an dernier en français. La première intitulée *Les guérir* (Olivier Charneux) relate l'expérience du médecin danois Carl Vaernet qui réalisa des expériences médicales sur des groupes d'homosexuels au camp de Buchenwald. La seconde, *Je suis en vie et tu ne m'entends pas* de Daniel Arsand nous fait vivre le retour de Déportation d'un certain Klaus, dans un monde où personne ne l'attendait plus. Du côté des travaux historiques, les publications francophones ne sont pas en reste témoignant de l'intérêt contemporain que suscite la question de la « Déportation homosexuelle » comme le confirment les ouvrages suivants, tous publiés au cours des années 2010 : *Le III<sup>e</sup> Reich et les homosexuels* de Thomas Rozec (2011) ainsi que les études historiques de Mickaël Bertrand (2011), et de Régis Schlagdenhauffen (2011, 2017). Les principaux acquis de ces travaux dont la suite de cet article se propose d'offrir une synthèse permettant de mettre en lumière la complexité de ce que furent les persécutions des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi les zones de liberté et la mise en œuvre de législation progressiste durant la Seconde Guerre mondiale dans quelques pays d'Europe.

---

<sup>4</sup> Au sujet de *Bent* cf. Kai Hammermeister, *Inventing History: Toward a Gay Holocaust Literature*, *The German Quarterly*, n° 70 (1), 1997, p. 18-26.

<sup>5</sup> Rob Epstein et Jeffrey Friedman, *Paragraph 175*, USA, ASC Distribution, 1999, 81 min.

## Persécutions

La persécution nazie a affecté de manière différentielle les homosexuels selon leur genre et leur nationalité. D'une manière générale nous pouvons affirmer que le régime nazi fut beaucoup plus virulent à l'égard des hommes que des femmes et qu'il a pourchassé les homosexuels d'Allemagne et des territoires annexés tout en ne se préoccupant que très marginalement de cette question dans les territoires occupés. Ceci nous oblige à reconnaître que tous les homosexuels d'Europe n'ont pas été déportés. L'histoire et les modalités de cette persécution en Allemagne étant exposées dans les articles de Florence Tamagne et de Claudia Schoppmann, la suite du propos concernera deux états sous domination nazie : l'Autriche et les Pays-Bas témoignant des facultés d'adaptation du système nazi.

Suite à l'Anschluss, l'Autriche est intégrée au « III<sup>e</sup> Reich » en 1938 et le droit autrichien y reste en vigueur. À la différence de l'Allemagne, les relations homosexuelles y sont condamnées, quel que soit le sexe des partenaires en vertu des articles 129 et 130 du Code pénal autrichien. Pour cette raison, l'Autriche comporte le plus grand nombre de victimes lesbiennes du nazisme parmi les états annexés au *Reich*. Selon Angela Mayer, des dizaines de femmes lesbiennes ont effectivement été arrêtées et condamnées. La plupart de celles persécutées par les nazis ont, soit été détenues en camp de concentration, soit en camp de rééducation par le travail (*Arbeitserziehungslager*) ou encore internées en institutions psychiatriques<sup>6</sup>. S'agissant plus précisément de la ville de Vienne, 79 femmes ont fait l'objet d'une condamnation en vertu du §129 entre 1938 et 1943 *versus* 1 400 hommes durant la même période<sup>7</sup>.

Aux Pays-Bas, malgré l'absence de pénalisation des relations homosexuelles entre adultes consentants, la police néerlandaise avait pris l'habitude de consigner l'identité des personnes ayant des pratiques homosexuelles dans des fichiers spéciaux depuis 1920<sup>8</sup>. Pieter Koenders, auteur d'une étude sur la répression de l'homosexualité aux Pays-Bas occupés, montre qu'à partir du 31 juillet 1940, une ordonnance nazie est promulguée par l'armée d'occupation allemande rendant les relations homosexuelles entre adultes consentants condamnables d'une peine de cinq ans sur le modèle de l'article 175 du Code pénal allemand. Elle complète l'article 248bis du Code pénal néerlandais qui condamnait les relations homosexuelles entre majeur et mineur. Cependant, parce que cette ordonnance émanait de l'occupant, la police néerlandaise ne s'est pas rendue particulièrement coopérative quant à son application. Ce constat a conduit l'occupant à changer de stratégie et à créer un bureau central d'enregistrement des homosexuels à La Haye. De plus, afin d'optimiser la communication avec la police du Reich, le système de codification a été harmonisé avec celui en vigueur en Allemagne<sup>9</sup>. À partir de 1943, une Centrale pour la lutte contre l'homosexualité apparaît au sein de l'organigramme de la police des mœurs néerlandaise. Dès lors, nous pouvons affirmer que quatre objectifs de l'occupant sont ainsi réalisés : la disparition des associations homosexuelles, la condamnation pénale de

---

<sup>6</sup> Angela Mayer, « "Schwachsinn höheren Grades". Zur Verfolgung lesbischer Frauen in Österreich während der NS-Zeit », in *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. Verdrängt und ungesühnt*, Burkhard Jellonek, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002, p. 83-96.

<sup>7</sup> Johann Karl Kirchknopf, « l'Anschluss, une annexion sexuelle ? », in Régis Schlagdenhauffen et al. (dir.), *Homosexuels en Europe*, 2017.

<sup>8</sup> Pieter Koenders, « Die Bekämpfung der Homosexualität in den besetzten Niederlanden », in *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle*, p. 263-72, p. 266.

<sup>9</sup> Pieter Koenders, « Die Bekämpfung der Homosexualität in den besetzten Niederlanden », in *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. Verdrängt und ungesühnt*, Burkhard Jellonek, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, 2002, p. 263-72, p. 269.

l'homosexualité (masculine), l'enregistrement des personnes qualifiées d'homosexuelles et enfin la création de brigades de police spécialisées dans la lutte contre l'homosexualité. Au final, s'agissant de la répression des personnes homosexuelles aux Pays-Bas, nous arrivons aux chiffres suivants : 138 comparutions en justice en vertu de l'ordonnance 81/40 entre 1940 et 1943, 90 condamnations et 10 internements en hôpital psychiatrique. Parallèlement, 164 hommes ont comparu en justice pour violation de l'article 248bis et 77 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement (Grau, 2004, p. 270). Enfin, Koenders relève le cas de personnes non condamnées par la loi, mais tout de même persécutées en raison de leur homosexualité, ces personnes sont toutes juives. Il en va ainsi de trois hommes et d'une femme arrêtés en 1942 puis déportés et assassinés dans le cadre de la « Solution finale » (Koenders, 1996).

### **Les homosexuels dans les camps**

Les données relatives aux homosexuels persécutés sous le nazisme révèlent qu'environ 50 000 hommes ont été condamnés par la justice pénale nazie à des peines de prison, de maison de redressement ou encore aux camps de travaux forcés. Entre 5 000 et 10 000 hommes ont quant à eux été internés en camp de concentration pour homosexualité. Dans les camps, les homosexuels forment cependant une minorité statistique puisqu'ils constituent moins de 1 % des internés. Isolés géographiquement et socialement de leurs camarades, ils sont à la fois victimes des SS et de leurs compagnons d'infortune. L'homophobie ambiante dans les camps semble être le reflet de celle existant dans la société. Effet du « pouvoir absolu », les homosexuels sont prioritairement désignés par leurs camarades « hétérosexuels » pour être transférés vers les commandos et camps aux conditions de travail et de vie les plus rudes. Leur étiquette d'homosexuel les prédestine aussi à servir de cobayes (émasculations à Sachsenhausen, « épreuves de normalisation » à Ravenbrück, « traitement hormonal » à Buchenwald). Comparée aux autres groupes de détenus allemands, l'espérance de vie des homosexuels est nettement inférieure (tout comme leur probabilité d'être un jour libéré). Qui plus est, parmi les homosexuels qui sont libérés, un nombre non négligeable d'entre eux sont incorporés de force dans la *Wehrmacht* ou dans des bataillons spéciaux de la SS (surtout après 1942). Quelques cas exceptionnels d'homosexuels ayant su s'élever dans la hiérarchie des camps nous sont toutefois parvenus. Ces derniers semblent se comporter à l'instar des autres détenus détenteurs de fonction et entretiennent des relations amicales, affectives, voire sexuelles, avec d'autres hommes comme en veut l'usage dans les lieux d'enfermement.

Dans la suite du propos, trois cas particuliers seront esquissés : la destinée des femmes lesbiennes, des homosexuels juifs et enfin l'incorporé de force des homosexuels dans l'armée allemande.

S'agissant des lesbiennes, il reste très difficile d'établir combien d'entre elles ont été internées en camp de concentration en raison de leur orientation sexuelle dans la mesure où de nombreuses archives ont été détruites. Par ailleurs, seules quelques traces éparses attestent de leur présence en camp puisque dans les registres, la mention « lesbienne » figure toujours comme un *addendum*, c'est-à-dire comme un motif secondaire d'internement comme le rappelle, à juste titre, Claudia Schoppmann dans sa contribution. Concernant les Juifs homosexuels, nous disposons d'informations tout aussi parcellaires à leur sujet<sup>10</sup>. Plusieurs cas toutefois nous permettent de mieux saisir la double peine qui leur était infligée. À titre d'exemple Hans Meyersohn, déporté au camp de Sachsenhausen près de Berlin est condamné en 1937 par la justice nazie en tant que personne de « race juive » pour avoir eu des relations

---

<sup>10</sup> Une partie des éléments présentés dans cette partie a été empruntée à Régis Schlagdenhauffen, le nouveau musée de Yad Vashem et la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme, *Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem*, 16, 2006 [2005], p. 120-38.

sexuelles avec des hommes aryens<sup>11</sup>. Lors de son procès, il écope de deux chefs d'inculpation : le premier pour homosexualité et le second pour opprobre racial contre le peuple allemand. Le prononcé de son jugement, daté du 3 février 1937, stipule que le « caractère » juif de l'homosexuel Hans Meyersohn constitue un facteur aggravant. Suite à cela, il est interné à Sachsenhausen. Et comme tous les homosexuels juifs, il est placé en quarantaine dans le *Block* réservé aux homosexuels – et non avec les autres Juifs qui sont internés dans le « petit camp ». Ce cas, ainsi que la destinée des autres hommes répondant aux deux mêmes stigmates, sont particulièrement intéressants en raison de l'exception que font les nazis. Dès lors qu'il s'agit d'homosexuels, que ceux-ci soient « aryens » ou « juifs », ils sont regroupés dans les mêmes baraques et cela afin d'éviter la « propagation » de l'homosexualité au reste du camp. Toutefois, dans certaines conditions précises les homosexuels peuvent être libérés, notamment, lorsque l'Allemagne s'engage dans une guerre totale pour laquelle chaque homme compte.

Le cas de Heinz F. est assez parlant en la matière dans la mesure où ce n'est qu'après avoir fait l'expérience de plusieurs camps qu'il est incorporé dans la *Wehrmacht*. Sa biographie rédigée par Rainer Hoffschildt dans un ouvrage sur les homosexuels de Hanovre mérite d'être esquissée en quelques lignes<sup>12</sup>. Né en 1905, Heinz F. entame des études de droit après son baccalauréat. Il s'installe par la suite à Munich où il développe un cercle de sociabilité homosexuel. Le 17 décembre 1935, il est arrêté par la Gestapo. Son arrestation fait suite, comme celle d'une vingtaine d'autres homosexuels présumés, à l'arrestation d'une de ses connaissances. Il est d'abord interné à la prison de Bielefeld, ensuite il est transféré à la prison de Munich et enfin à Dachau durant deux ans. En juillet 1937, il est libéré. Un an plus tard, il est à nouveau arrêté et incarcéré. La raison de sa seconde arrestation reste méconnue. Cette fois, il est interné à Buchenwald et y reste jusqu'en 1942. Affecté à la compagnie pénitentiaire, Heinz F. dit avoir de la chance, puisqu'il est au concassage. Avec un autre homosexuel de Berlin, ils remplissent des wagonnets de pierres issues de la carrière. En 1942, il est ensuite transféré à Natzweiler. Cette période est selon ses dires la pire de toutes. À la fin de l'année 1942, il est de nouveau transféré, à Sachsenhausen. À ce moment, les industries qui exploitent les concentrationnaires ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Pour cette raison, le commando disciplinaire lui est épargné et il est affecté aux ateliers de la firme aéronautique Heinkel. Fin 1944, la Gestapo ordonne sa libération de camp et son transfert à la prison de Munich. Le 1<sup>er</sup> mai 1945, il est incorporé de force dans la *Wehrmacht*. Son cas n'est pas unique puisque rien qu'à Sachsenhausen 357 autres internés sont libérés fin 1944 dans le but d'être immédiatement envoyés sur le front (Calic, 2012).

### **Résistance, libertés et législations progressives à l'égard des homosexuels**

La période de la Seconde Guerre mondiale ne constitue pas uniquement une époque de persécutions pour les homosexuels, elle constitue aussi un moment fort d'engagement contre le nazisme et nombre de femmes et hommes homosexuels se sont distingués en ce sens. Par ailleurs, et ce point sera développé dans un second temps, la Seconde Guerre mondiale constitue aussi une période durant laquelle certains États européens ont engagé des réformes progressistes en faveur des homosexuel-le-s.

---

<sup>11</sup> « *Strafschärfend fiel ins Gewicht, dass Meyersohn als Jude mit einem Arier widernatürliche Unzucht begangen und damit das rassistische Empfinden des deutschen Volkes auf das gröblichste verletzt hat.* », *ibid.*, p. 172.

<sup>12</sup> Rainer Hoffschildt, « *Wegen Homosexualität beinahe zehn Jahre in Konzentrationslagern – das Bericht eines Zeitzeugen* », in: Rainer Hoffschildt, *Olivia. Die bisher geheime Geschichte des Tabus Homosexualität und der Verfolgung der Homosexuellen in Hannover*, Hannover, Selbstverlag, 1992, p. 130-33.

De nombreux hommes et femmes bisexuel-le-s et homosexuel-le-s se sont en effet engagés dans des mouvements de résistance. Il en va ainsi en France, par exemple de Daniel Cordier, qui fut le secrétaire de Jean Moulin en 1942-1943. De même concernant Pascal Copeau, qui fut l'un des fondateurs du Conseil national de la Résistance (Leenhardt, 1994) ou l'artiste lesbienne Claude Cahun qui participa activement, avec sa compagne, aux mouvements de résistance sur l'île de Jersey, jusqu'à son arrestation par la Gestapo en 1944. Avec l'historien Michael Sibalès nous pouvons même proposer, comme hypothèse de travail, que les homosexuels étaient des résistants idéaux car, ayant « l'habitude, la pratique de la clandestinité » et généralement sans conjoints ni enfants, ils pouvaient plus facilement « faire ce saut dans le néant qui est la résistance<sup>13</sup>. »

Toute une partie de l'histoire des homosexuel-le-s dans les mouvements de résistance reste à écrire. Seuls quelques éléments fragmentaires nous sont jusqu'à présent parvenus. Ainsi, l'historien tchèque Jan Seidl a lui aussi retrouvé la trace d'homosexuels et de lesbiennes tchèques qui ont participé aux réseaux de résistance. En premier lieu, il s'agit d'un réseau constitué autour d'un prêtre, Otakar Zdražil (1900–1945), religieux du monastère des Augustins à Brno. En second lieu, un couple de femmes s'est distingué à Prague en constituant un réseau dont tous les membres (hommes et femmes) étaient homosexuels. Les sources, fragmentaires, attestent que ce groupe a été arrêté et déporté en tant que prisonniers politiques (Seidl, 2014, p. 263–64). De même, Florence Tamagne, auteure d'une remarquable contribution dans ce dossier, a pu montrer dans de précédentes recherches que même dans les camps de concentration, des homosexuels se sont distingués au sein des réseaux de résistance intérieure. Robert Oelbermann, un des leaders des mouvements de jeunesse interdits par les nazis qui fut accusé de crime contre le § 175 et condamné en septembre 1936 à 21 mois de travaux forcés compte parmi ceux-ci<sup>14</sup>. « Il organisa un groupe de résistance qui parvint à fédérer déportés homosexuels et politiques à Sachsenhausen. [...] Après la guerre, il fut l'un des rares déportés homosexuels à recevoir le titre de “victime de guerre” en vertu de ses engagements politiques<sup>15</sup>. »

À un autre niveau, la Seconde Guerre mondiale constitue aussi un moment propice à l'établissement de législations plus favorables aux homosexuels. Quelques états européens s'engagent dans un processus de dépénalisation des relations homosexuelles à commencer par l'Islande en 1940 (qui aligne ainsi sa législation sur celle du Danemark qui avait dépénalisé les relations homosexuelles en 1933). En Suisse, l'introduction d'un nouveau Code pénal fédéral en 1942 participe de cette même dynamique de modernisation du droit de la sexualité. Dans ce pays, les cantons alémaniques avaient jusqu'alors tendance à réprimer l'homosexualité sur le principe du § 175 allemand tandis que les cantons latins reprenaient majoritairement le droit français ou italien qui ne condamnaient pas l'homosexualité. Enfin, le dernier État européen à s'engager dans la voie de la dépénalisation est la Suède, en 1944. L'argument invoqué par les tenants de la réforme avait pour objectif de limiter la marge de manœuvre des maîtres chanteurs qui s'en prenaient de manière privilégiée aux homosexuels. Ce mouvement de dépénalisation progressive et de reconnaissance des formes de vie homosexuelles, impulsé prioritairement par les états scandinaves et neutres, c'est ensuite progressivement étendu à toute l'Europe après-guerre, comme l'Histoire l'a montré.

---

<sup>13</sup> Julian Jackson, « L'homosexualité au XX<sup>e</sup> siècle : climats, problèmes », *La Ligne d'ombre*, n° 2, mai 2007, <http://www.lignedombre.org/jtj.htm>.

<sup>14</sup> Florence Tamagne, « La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale. », *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 239, 2006, p. 77-104.

<sup>15</sup> Andreas Sternweiler, « Homosexuelle aus der Jugendbewegung », in Joachim Müller & Andreas Sternweiler, *Homosexuelle Männer im KZ Sachsenhausen*, Berlin, Schwules Museum Berlin, Rosa Winkel, 2000.



L'histoire dont il est question, celle des homosexuel-le-s d'Europe durant la Seconde Guerre mondiale est loin d'avoir été écrite, de nombreuses pistes de recherches restent à être explorées tout comme d'autres affiniées, notamment grâce aux travaux de jeunes chercheurs dont nous saluons l'audace. Ce numéro spécial de la revue *Témoigner* n'est pas en reste puisqu'il offre à la fois des perspectives approfondies de chercheuses et chercheurs reconnus dans le domaine de l'Histoire du nazisme et de la Déportation, mais aussi les premières synthèses de travaux très récents de jeunes chercheurs dont la revue *Témoigner* a la primeur de publier les résultats.

**Régis Schlagdenhauffen**  
EHESS Paris

## **Bibliographie**

Bertrand, Mickaël (2011) : *La Déportation pour motif d'homosexualité en France*, Dijon, Mémoire active.

Calic, Edouard (2012) : *Himmler et l'empire SS*, Paris, Nouveau Monde.

Grau, Günter (2004) : *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort, Fischer.

Heger, Heinz (1972) : *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*, Hambourg, Merlin.

Hoffschildt, Rainer : (1992) « Wegen Homosexualität beinahe zehn Jahre in Konzentrationslagern – das Bericht eines Zeitzeugen », in Rainer Hoffschildt, *Olivia. Die bisher geheime Geschichte des Tabus Homosexualität und der Verfolgung der Homosexuellen in Hannover*, Hannover, Selbstverlag, p. 130-33.

Jellonek, Burhard (1990) : *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz. Die Verfolgung von Homosexuellen im Dritten Reich*, Paderborn, Schöningh.

Kirchknopf, Johann Karl (2017) : « l'Anschluss, une annexion sexuelle ? », in Régis Schlagdenhauffen *et al.* (dir.), *Homosexuels en Europe*.

Koenders, Pieter (1996) : *Tussen christelijk réveil en seksuele revolutie. Bestrijding van zedeloosheid, met de nadruk op repressie van homoseksualiteit*, Amsterdam, IISG.

Koenders, Pieter (2002) : « Die Bekämpfung der Homosexualität in den besetzten Niederlanden », in *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. Verdrängt und ungesühnt*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, p. 263-72.

Leenhardt, Pierre (1994) : *Pascal Copeau : 1908-1982 : l'histoire préfère les vainqueurs*, Paris, L'Harmattan.

Mayer, Angela (2002) : « "Schwachsinn höheren Grades". Zur Verfolgung lesbischer Frauen in Österreich während der NS-Zeit », in *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle. Verdrängt und ungesühnt*, Burkhard Jellonnek, et al. (dir.), Paderborn, Schöningh, p. 83-96.

Mußmann, Olaf (dir.) (2000) : *Homosexuelle in Konzentrationslagern*, Bad Münstereifel, Westkreuz.

Rahe, Thomas (1999) (dir.), *Beiträge zur Geschichte der nationalsozialistischen Verfolgung in Norddeutschland. Verfolgung von Homosexuellen im Nationalsozialismus*, 5, Bremen, Temmen.

Rozec, Thomas (2011) : *Le III<sup>e</sup> Reich et les homosexuels*, Paris, Hermann.

Schlagdenhauffen, Régis (2011) : *Triangle rose*, Paris, Autrement.

Schlagdenhauffen, Régis (2011) : « Le Dodenherdenking à l'Homomonument d'Amsterdam », *Témoigner. Entre Histoire et Mémoire*, n° 110, p. 114-126.

Schlagdenhauffen, Régis (dir.) (2017) : *Homosexuel-le-s en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Nouveau Monde.

Schlegel, Willhart (1967) : *Das Große Tabu. Zeugnisse und Dokumente zum Problem der Homosexualität*, Munich, Rütten & Loening.

Schoppmann, Claudia (1997) : *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*, Pfaffenweiler, Centaurus.

Schwab, Jean-Luc (2010) : *Rudolf Brazda, Itinéraire d'un triangle rose*, Paris, Florent Massot.

Seel, Pierre et Le Bitoux, Jean (1994) : *Moi Pierre Seel déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy.

Seidl, Jan et al (2014) : *Teplá Praha. Průvodce po queer historii hlavního města 1380-200*, Brno, Černé pole, p. 263–64.